

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

PRESENTS : Olivier RACAULT, Nathalie PERRET, Jean-Michel VRILLON, Yvette MERCIER, Elisabeth AUGÉ, Philippe BAN, Jean-Claude COUTANT, Valérie LAUMONIER, Maryse MARCHAIS, Sophie MEZERETTE, Jean-Michel VALADE, Nathalie VIGNEAU, Brigitte VOLET

PROCURATIONS :

Jean-Yves MARTINEAU à Maryse MARCHAIS

Lionel MORIN à Nathalie PERRET

Madame Sophie MEZERETTE a été élue secrétaire de séance.

MARCHÉ DE CONCEPTION ET MAITRISE D'ŒUVRE DES INSTALLATIONS DE GÉOTHERMIE : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE

Après avoir pris connaissance du rapport de consultation des offres sur le projet de marché de conception et de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une installation de chauffage/climatisation par géothermie sur sondes verticales et des 5 offres reçues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de suivre les recommandations du rapport de consultation établi suite à la réunion de la commission d'appel d'offres et,

ATTRIBUE le marché à l'entreprise CEBI 45 – 10 Rue des Maltôtiers – 45 000 ORLÉANS, pour un montant H.T. de 50 350,00 €.

VÉLOROUTE V46 : CONVENTION

Après avoir pris connaissance du tracé définitif de la Véloroute V46 « Cœur de France à Vélo » et de la convention de partenariat établie entre les communes concernées et la Communauté de Communes Val de Cher Controis et la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat relative au passage de la Véloroute V46 – Cœur de France à Vélo et,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention qui est conclue pour une durée de 30 ans.

SUBVENTION CANTINE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de la Cantine Scolaire de Faverolles-sur-Cher pour un montant de 5 000 €.

CANTINE

Une nouvelle salariée est arrivée à la cantine depuis le 24 février pour remplacer un départ à la retraite.

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes organise une journée champêtre le samedi 7 juin prochain avec des animations et un repas et souhaiterait que la commune organise et finance un feu d'artifice à cette occasion.

BIBLIOTHÈQUE

Yvette MERCIER fait le bilan de l'année 2024 concernant la fréquentation de la bibliothèque.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal n'a pas désiré exercer son droit de préemption sur la vente suivante :

- Consorts DAVault (propriété située au 11 Route de Saint-Aignan) à M. et Mme Julien VOISIN

Pour extrait conforme,
Le Maire,


The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Faverolles-sur-Cher, Loir-et-Cher. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FAVEROLLES SUR CHER' and 'LOIR ET CHER'. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Olivier RACAULT